ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE NORD de la PICARDIE

Membre affilié à la Société Centrale Canine

EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du C.A.C.S. de la S.C.C.

(Fédération agréée par le Ministère de l'Agriculture - Arrêté du 22 mai 1969)

TOUTES RACES

AMIENS

Dans le cadre du Salon "Chasse, Pêche, Cheval"

Parc des Expositions et des Congrès - Avenue de l'Hippodrome

Samedi 4 et Dimanche 5 Mars 2017

1re cloture des engagements le 14 janvier 2017

2e cloture avec majoration 18 février 2017

DÉSIGNATION DU MEILLEUR CHIEN DE RACE, DE GROUPE ET DE L'EXPOSITION, DU MEILLEUR JEUNE CHIEN, CHAMPION, PUPPY, BABY, VÉTÉRAN DE LA MEILLEURE PAIRE ET DU MEILLEUR COUPLE, DE LA MEILLEURE MEUTE ET DU MEILLEUR LOT D'AFFIXE ET LOT REPRODUCTEUR.

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR

Avec récompenses au meilleur de groupe et meilleur de l'exposition. Coupes aux C.A.C.S., R.C.A.C.S., aux 1er, 2e classe Jeune (minimum TB), aux 1er, 2e classe intermédiaire, ouverte, travail, champion, vétéran (qualifiés Exc.) à chaque lot d'affixe, lot de reproducteur et à chaque meute. *Prix non cumulables.*

JURY PRESSENTI

SAMEDI 4 MARS

2e GROUPE

Dogue Argentin, Landseer, Terre Neuve, Bulldog Anglais, Cane Corso ..... M. DENIS
Dogue de Bordeaux ..... M. SCHNEIDER
Mastiff, Bullmastiff ..... M. RENARD
Léonberg, Terrier noir Russe ..... Mme STEPHAN
Dogue des Canaries, Mâtin Napolitain ..... M. DUPAS
Boxer ..... M. MELAYERS
Shar Pei ..... Mme LAURENT
Spéciale Pinscher, Schnauzer, Dogues Allemands ..... **Mme CLASS**
Spéciale Bouviers Suisses, Hovawart, St Bernard, Dogue du Tibet ..... **M. BASSET**
Autres races du groupe ..... M. DESCHUYMERE (B)

4e GROUPE

Teckel ..... M. DESCHUYMERE (B)

5e GROUPE

Spitz Allemand et Italien ..... M. VERAGUE
Chow Chow, Eurasier et Autres races du groupe ..... M. DUPAS

6e GROUPE

Basset Hound, Basset Artésien Normand, Saint Hubert ..... Mme STEPHAN
Autres races du groupe ..... M. DUPAS

9e GROUPE

Bichon Maltais, Havanais, Frisé, Bolonais, Caniche, Chien du Tibet, Chihuahua, Coton de Tulear, Chien nu de Chine .... Mme LAURENT
Cavalier King Charles, King Charles, Carlin, Papillon, Phalène ..... M. DUPAS
Bouledogue Français, Autres races du groupe ..... M. DESCHUYMERE (B)

DIMANCHE 5 MARS

1er GROUPE

Shetland, Welsh Corgis ..... M. VERAGUE
Spéciale Berger Américain miniature, Berger Allemand, Berger Belge, Berger Australien (adultes) ..... **M. DUPAS**
Bergers Catalan, de Beauce, de Brie, de Picardie, des Pyrénées, Hollandais, Blanc Suisse, Bearded Collie, Schapendoes, Berger Australien (Jeunes, Puppy, Baby) ..... M. LASSELIN
Autres races du groupe ..... M. DESCHUYMERE (B)

3e GROUPE

Jack et Révérend Russell Terrier, Cairn Terrier, Fox Terrier ..... Mme STEPHAN
Staffordshire Terrier Américain ..... M. DUPAS
Bull Terrier, Yorkshire Terrier, Autres races du groupe ..... M. DESCHUYMERE (B)

7e GROUPE

Spéciale Epagneul Breton, Braque Français, Braque d'Auvergne, Epagneul Français, Braque du Bourbonnais ..... **M. GUNTHER**
Spéciale Braque Allemand ..... **M. VENTO**
Spéciale Epagneul Picard, Bleu de Picardie, Pont Audemer
Spéciale Braque Hongrois, Pointer, Autres races du groupe ..... **M. CASTANET**

8e GROUPE

Spéciale Retriever ..... **Mme STEPHAN**
Spaniel ..... M. MABILLE
Chien d'Eau et autres races du groupe ..... M. DUPAS

10e GROUPE

Spéciale Greyhound,
Barzoï, Lévrier Afghan, Petit Lévrier Italien, Saluki ..... M. RENARD
Whippet, Autres races du groupe ..... M. DUPAS

Les engagements non accompagnés de leur règlement seront systématiquement refusés

IBAN : FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 - Code Bank : AGRIFRPP887

Joindre obligatoirement une copie du virement avec la feuille d'inscription

DEBUT DES JUGEMENTS : 9h30

ENTREE FORMELLEMENT INTERDITE AUX CHIENS NON ENGAGÉS A L'EXPOSITION.

SEANCE DE CONFIRMATIONS POUR LES CHIENS NON EXPOSES

Vendredi 3 Mars de 14h30 à 17h

demander l'imprimé spécial au secrétariat de l'ACTNP tél : 03.22.43.43.84.
Il est possible de s'inscrire directement sur place le jour même au secrétariat de l'exposition

L'engagement possible par Internet

http://cedia.fr

Paiement par carte bancaire sécurisé

La liste des Juges peut être modifiée suivant le nombre de chiens engagés et les indisponibilités des Juges.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chenil.

LE CERTIFICAT ANTI-RABIQUE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES CHIENS DE 2e CATÉGORIE OU/ET PROVENANT DE L'ÉTRANGER INSCRITS A L'EXPOSITION OU A LA SEANCE DE CONFIRMATION

ROYAL CANIN

France bleu picardie

Réalisation CEDIA - 31230 Couelles - RCS Toulouse B 389912189 - INTERNET : www.cedia.fr

EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

L'exposition, date et lieu précisés sur la feuille d'engagement, sera ouverte au public de 8h30 à 16h30.

ARRIVEE et JUGEMENT
L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h30 précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Les catalogues sont à prendre aux entrées, tous les chiens du département infesté devront être vaccinés contre la rage.

LOGEMENT
Les chiens seront logés dans des cages qui ont été réservées par les exposants. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS
La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :
Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT
La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES
INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.
CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le jour de la clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.
PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.
VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES
MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants
Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire.
Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.
Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.
Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.
COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS
Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement (voir au recto) à l'ordre de la SCNP par mandat-lettre ou un titre de paiement. Pour les étrangers, règlement par mandat international.
Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS
La clôture des engagements est fixée au 18 Février 2017 (1re clôture au 14 janvier, avec majoration des tarifs). Tout engagement parvenu après la date de clôture (date de la poste faisant foi) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour les frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1° des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.
La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.
Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.
Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent», le (la) Meilleur champion ayant reçu le qualificatif « Excellent ».
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.
Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1re journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2e jour.

CONFIRMATIONS :
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : ***12 mois sauf***
Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback_____15 mois
Gr 8 : Retrievers _____15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du 1er chien de la manifestation, caution qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :
a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT
Avis aux Exposants résidant à l'Etranger
I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.
Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.
III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

A compter du 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc….) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, à l'exception des chiens nés en France avant le 28/08/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES :
2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE NORD de la PICARDIE

Affilié à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

EXPOSITION CANINE NATIONALE - AMIENS

Samedi 4 et Dimanche 5 Mars 2017

Demande de participation (un chien par feuille)
Photocopies recto-verso acceptées

Remplissez soigneusement cette feuille recto-verso, et envoyez-la immédiatement à l'ACT Nord de la Picardie, 73 rue René et Marcelle Sobo – 80000 AMIENS (☎ : 03.22.43.43.84) en joignant le montant de votre (vos) engagement(s), soit par mandat-lettre, soit par chèque bancaire ou postal. Pour les étrangers, règlement par mandat international ou euro-chèque IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 Code BIC AGRIFRPP887 ***(la copie du règlement doit impérativement accompagner la feuille d'engagement)***.
Tout engagement non accompagné de son règlement sera systématiquement refusé. Tout engagement par fax sera accepté dès réception du montant de l'engagement correspondant.
Dans tous les cas, remplissez soigneusement le volet ci-dessous en majuscules d'imprimerie ou machine à écrire, ce texte sera inséré dans le catalogue.
Tous les renseignements demandés doivent être notés faute de quoi l'engagement ne pourra être pris en compte.
Votre carte d'exposant sera envoyée au plus tard 10 jours avant l'exposition.

2 CLÔTURES DES ENGAGEMENTS : 14 Janvier 2017 *(cachet de la poste)* et 18 Février 2017 *(date de réception)*

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

Race : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____

N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

_____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Réservé à la Société
N° d'arrivée :

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Le chien est-il à confirmer ? OUI ❑ NON ❑

Classe d'engagement (voir définition et âges dans le règlement) :
Intermédiaire ❑ Ouverte ❑ Travail ❑ Champion ❑ Jeune ❑ Puppy ❑ Baby ❑ Vétéran ❑
Ne Concourant pas ❑ Meute ❑ Lot d'Affixe ❑ Lot de reproducteur ❑ Couple ❑ Paire ❑

TAILLE, COULEUR, POIL ET POIDS : précisions indispensables pour certaines races. Voir au verso

DROIT D'ENTREE AU CONCOURS *(donnant droit au catalogue). Un engagement donne droit à une entrée gratuite par chien. 3 entrées gratuites maximum au delà de 3 chiens.*	jusqu'au 14 janvier	du 15 janvier au 18 février	*Sommes adressées*
1er chien	35 €	40 €	
2e chien	32 €	36 €	
3e chien	32 €	36 €	
4e ou suivants	28 €	32 €	
Puppy, Baby, Vétéran	27 €	30 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	20 €	20 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	100 €	100 €	
Lot d'Affixe	10 €	10 €	
Lot de Reproducteur	10 €	10 €	
Jeune présentateur	8 €	8 €	
réduction de 2 € par engagement pour les adhérents de l'ACT Nord de la Picardie (n° carte : _____ ou cotis. avec engagement : 23 € ou 25 € cotis. couple)			
Total des engagements			

Mode de paiement au nom de l'ACTNP ❑ mandat ❑ CCP ❑ chèque
Pour les étrangers : ❑ eurochèque ❑ mandat international
IBAN FR76 1870 6000 0040 1659 0019 484 code BIC AGRIFRPP887

Couple et paire : engagements gratuits.
Préciser le nom des chiens :

_____

_____

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en classe ouverte ou jeune selon son âge (ne concerne pas les classes puppy ou baby).

CAGES EN NOMBRE LIMITÉ

DÉBUT DES JUGEMENTS : 9 H 30

Engagements possibles sur internet : http://cedia.fr
paiement par carte bancaire sécurisé

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris partiellement connaissance avec l'extrait condensé du règlement.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité de fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien, à moi-même ou causés par le dit chien.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de la manifestation.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Je m'engage à respecter les modalités de sortie de l'exposition à savoir aucune sortie autorisée avant 16h30.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

Feuillet à adresser à l'A.C.T.N.P..

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR
pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL (Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 18/02/2017)

Chien de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :
- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britaniques et Continentaux
Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1re ou 2e catégorie

Chiens Courants
Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels
Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets
Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1re ou 2e cat..

Retrievers
Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1re ou 2e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers
Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels
Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3e prix. Ou 47 points ou un 3e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien
Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :
• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière
• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau
Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers
Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CHAMPION
Le titre de champion doit avoir été homologué avant le 18/02/2017 (joindre obligatoirement photocopie du justificatif).

RÉPONSE : _____

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

CLASSE TRAVAIL : « pour inscrire un chien en Classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une photocopie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière. »

CLASSE CHAMPION : « pour inscrire un chien en Classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement. »
- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins deux récompenses dans un pays membre de la F.C.I.
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent être acceptés.

PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ :	COULEURS :	POIL (Longueur ou texture) :	TAILLE :
Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées, Allemand, Blanc Suisse et Hollandais, Petit Chien Russe.	Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell Terrier, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue. **POIDS :** Pékinois, Épagneul Japonais, Papillons, Phalènes.

IL EST RAPPELE AUX PROPRIETAIRES QU'ILS SONT TENUS DE SE CONFORMER AUX ARRETES DE LA LOI DU 6 JANVIER 1999

IL A ETE CONSTATE DE PLUS EN PLUS UN MANQUE DE DISCIPLINE DE CERTAINS EXPOSANTS QUI, DES LA FIN DES JUGEMENTS, TENTENT DE SORTIR DE L'EXPOSITION AVEC LEUR CHIEN AVANT L'HEURE FIXEE SOIT 16H30. CETTE PRATIQUE EST INADMISSIBLE CAR ELLE PRIVE LE PUBLIC QUI PAIE UN DROIT D'ENTREE D'UN CERTAIN NOMBRE DE CHIENS. LE SEUL BENEFICE DES EXPOSITIONS ES JUSTEMENT FOURNI PAR LES VISITEURS ET CES BENEFICES SONT INDISPENSABLES AU MAINTIEN DE TELLES MANIFESTATIONS. EN OUTRE, CETTE PRATIQUE EST CONTRAIRE A L'INTERET MEME DE L'EXPOSANT CAR ELLE LE PRIVE DU CONTACT AVEC UN PUBLIC LE PLUS SOUVENT TRES INTERESSE ET AUQUEL L'EXPOSANT FAIT CONNAITRE LA RACE QUI LUI EST CHERE. DE PLUS, IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LES EXPOSANTS AFFICHENT LES CARTONS DE PRIX DECERNES A L'EXPOSITION MEME, CELA PERMET AUX SPECTATEURS NON AVERTIS DE S'EDUQUER.
SI VOUS NE VOUS SENTEZ PAS LE COURAGE D'OBSERVER CES DISPOSITIONS, N'ENGAGEZ PAS VOS CHIENS. CELA NOUS EVITERA D'AVOIR A PRENDRE DES SANCTIONS QUI NE SERAIENT QUE L'APPLICATION DU REGLEMENT. NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE VOTRE COMPREHENSION ET DE VOTRE SPORTIVITE.

ROYAL CANIN®